



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2014, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	16-5642-0	Numéro de version:	2.00
Date de révision:	16/07/2014	Annule et remplace la version du :	13/06/2014

Numéro de version Transport: 1.00 (14/06/2012)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT - KIT

Numéros d'identification de produit

70-2011-0640-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Produit dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise

Téléphone: 01 30 31 82 82

E-mail: tfr@mmm.com

Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

16-5630-5, 16-5632-1

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

70-2011-0640-1

Non réglementé pour le transport

ETIQUETTE DU KIT

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage

Ce produit est exempté de l'étiquetage par la directive 1999/45/CE comme il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE et est envahissante ou entre en contact avec le corps humain.

Raison de la révision:

Raisons de la révision

Section 2: 2.2 et 2.3: Régulation CLP (Titre) - L'information a été ajoutée.

Ne s'applique pas. - L'information a été ajoutée.



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2014, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 16-5630-5
Date de révision: 16/07/2014

Numéro de version: 1.00
Annule et remplace la version du : Emission initiale

Numéro de version Transport: 1.00 (14/06/2012)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1, BASE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise
Téléphone: 01 30 31 82 82
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Ce matériel est exempt de classification de danger conformément au Règlement (EC) N° 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Ce produit n'est pas classifié dangereux selon la Directive Européenne 1999/45/CE.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1, BASE

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Ne s'applique pas.

Note sur l'étiquetage

Ce produit est exempté de l'étiquetage par la directive 1999/45/CE comme il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE et est envahissante ou entre en contact avec le corps humain.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5		80 - 90	Irr. des yeux 2, H319 (Auto classées)
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		1 - 5	
Dibenzyl toluène	26898-17-9	EINECS 248-097-0	1 - 5	R53 (Fournisseur) Tox. aquatique chronique 4, H413 (Auto classées)
Triglycérides d'acide gras	67701-27-3	EINECS 266-945-8	1 - 5	
Terre de diatomée	68855-54-9	EINECS 272-489-0	1 - 5	
1-Dodécylimidazole	4303-67-7	EINECS 224-314-4	< 1	Xn:R22; R43 (Auto classées) Tox. aigüe 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Sens. de la peau 1A, H317 (Auto classées)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section. Veuillez svp vous référer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1.Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ventiler la zone. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Reportez-vous au section 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser une nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8

pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Bleu avec une odeur caractéristique
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	<i>Non applicable.</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	1,0 - 1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1, BASE

Taux d'évaporation:	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Température de décomposition	Pas de données de tests disponibles.
Viscosité	40 - 150 Pa.s

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils:	Pas de données de tests disponibles.
Teneur en matières volatiles:	Pas de données de tests disponibles.
COV (moins l'eau et les solvants exempts):l	Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Peut être nocif après contact avec la peau. Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs,

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1, BASE

enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé 2 000 - 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé 2 000 - 5 000 mg/kg
Prépolymère polyuréthane	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Triglycérides d'acide gras	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Triglycérides d'acide gras	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Terre de diatomée	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Terre de diatomée	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Terre de diatomée	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg
Dibenzyl toluène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibenzyl toluène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
1-Dodécylimidazole	Ingestion	Rat	LD50 641 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Lapin	Aucune irritation significative
Terre de diatomée	Lapin	Aucune irritation significative
1-Dodécylimidazole	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Lapin	Irritant modéré
Terre de diatomée	Lapin	Aucune irritation significative
1-Dodécylimidazole	Risques pour la santé similaires	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Cochon d'Inde	Non sensibilisant
Terre de diatomée	Homme et animal	Non sensibilisant
1-Dodécylimidazole	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
-----	------------	--------

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1, BASE

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Prépolymère polyuréthane	In vitro	Non mutagène
Terre de diatomée	In vitro	Non mutagène
1-Dodécylimidazole	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Terre de diatomée	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Terre de diatomée	Ingestion	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Terre de diatomée	Ingestion	Non toxique sur la reproduction mâle	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Terre de diatomée	Ingestion	Non toxique sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
-----	-------	--------------------	--------	------------	---------------	--------------------

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Terre de diatomée	Inhalation	système respiratoire silicose	Tous les données sont négatives.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle

Danger par aspiration

Nom	Valeur
-----	--------

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
----------	--------	-----------	------	------------	------------------	---------------

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1, BASE

Dibenzyl toluène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Dibenzyl toluène	26898-17-9	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Dibenzyl toluène	26898-17-9	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Inland Silverside	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	650 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Saumon de l'Atlantique	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
1-Dodécylimidazole	4303-67-7		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Terre de diatomée	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Triglycérides d'acide gras	67701-27-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1-Dodécylimidazole	4303-67-7	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	7.52 heures (t _{1/2})	Autres méthodes
1-Dodécylimidazole	4303-67-7	Modelé Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	56.1 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dibenzyl	26898-17-9	Modelé		Demi-vie	4.7 heures (t _{1/2})	Autres méthodes

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1, BASE

toluène		Photolyse		photolytique (dans l'air)	1/2)	
Dibenzyl toluène	26898-17-9	Laboratoire Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C
Triglycérides d'acide gras	67701-27-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Terre de diatomée	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1-Dodécylimidazole	4303-67-7	Modelé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	3799	Autres méthodes
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dibenzyl toluène	26898-17-9	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	Autres méthodes
Triglycérides d'acide gras	67701-27-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Terre de diatomée	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Numéro CAS	Statut PBT/vPvB
Dibenzyl toluène	26898-17-9	Répond aux critères vPvB de REACH

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatif à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut global inventaires.

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les "Measures on Environmental Management of New Chemical Substance". Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations.

Tableau des maladies professionnelles

84

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Liste pertinente des phrases de risque

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Raison de la révision:

Aucune information sur la révision n'est disponible

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2014, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 16-5632-1
Date de révision: 23/07/2014

Numéro de version: 3.01
Annule et remplace la version du : 16/07/2014

Numéro de version Transport: 1.00 (14/06/2012)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1 CATALYSEUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange:

ADRESSE: 3M France Marchés de la Santé Boulevard de l'Oise 95006 Cergy Pontoise
Téléphone: 01 30 31 82 82
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Ce matériel est exempt de classification de danger conformément au Règlement (EC) N° 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

- Directive Substances Dangereuses (67/548/EEC); Préparations Dangereuses (1999/45/CE)

Ne s'applique pas.

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1 CATALYSEUR

Note sur l'étiquetage

Ce produit est exempté de l'étiquetage par la directive 1999/45/CE comme il est défini comme un dispositif médical conformément à la directive 93/42/CEE et est envahissante ou entre en contact avec le corps humain.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Aucun		25 - 35	
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	EINECS 272-489-0	20 - 30	
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	EINECS 201-067-0	10 - 20	
Sel de sulfonium	Aucun		10 - 20	Irr. des yeux 2, H319 (Auto classées)
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun		1 - 10	R53 (Fournisseur) Tox. aquatique chronique 4, H413 (Auto classées)
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	EINECS 272-697-1	1 - 10	
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		1 - 5	
Glycerides, C14-18	Aucun		1 - 5	

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases de risques R et codes des mentions de danger H visées dans cette section. Veuillez svp vous référer à la section 15 pour les Notas applicables aux composants ci-dessus.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1.Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1 CATALYSEUR

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ventiler la zone. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Reportez-vous au section 8 et 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec les yeux. Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:**Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Rouge. Légère odeur.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	<i>Non applicable.</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	1,1 - 1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Densité de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils:	Non applicable.
Teneur en matières volatiles:	Non applicable.
COV (moins l'eau et les solvants exempts):	Non applicable.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1 CATALYSEUR**Ingestion:**

L'ingestion est sans effet sur la santé.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
o-Acétylecitrate de tributyle	Ingestion	Rat	LD50 > 25 000 mg/kg
Sel de sulfonium	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Lapin	Aucune irritation significative
Sel de sulfonium	Lapin	Moyennement irritant
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Lapin	Aucune irritation significative
Sel de sulfonium	Risques pour la santé similaires	Irritant modéré
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Homme et animal	Non sensibilisant
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Homme et animal	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
-----	------------	--------

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1 CATALYSEUR**Mutagénicité cellules germinales**

Nom	Route	Valeur
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	In vitro	Non mutagène
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	In vitro	Non mutagène
Sel de sulfonium	In vitro	Non mutagène
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Non toxique sur la reproduction mâle	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Non toxique sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non toxique sur la reproduction femelle	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non toxique sur la reproduction mâle	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non toxique sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Sel de sulfonium	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	LOAEL 2 000 mg/kg	non applicable

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Inhalation	système respiratoire silicose	Tous les données sont négatives.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Inhalation	système respiratoire silicose	Tous les données sont négatives.	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle

Danger par aspiration

Nom	Valeur
-----	--------

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations

toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	7,82 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Saumon de l'Atlantique	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Inland Silverside	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	650 mg/l
Silnamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Algues	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Aucun		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Sel de sulfonium	Aucun		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1 CATALYSEUR

Glycerides, C14-18	Aucun		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
--------------------	-------	--	---	--	--	--

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	2.1 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Aucun	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sel de sulfonium	Aucun	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun	Laboratoire Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C
Glycerides, C14-18	Aucun	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	48 % en poids	Autres méthodes

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

3M ESPE(TM) PERMADYNE GARANT 2:1 CATALYSEUR

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Aucun	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sel de sulfonium	Aucun	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	Autres méthodes
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	Estimé Bioconcentrati e		Facteur de bioaccumulation	5.1	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	Aucun	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Numéro CAS	Statut PBT/vPvB
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Aucun	Répond aux critères vPvB de REACH

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 07 Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatif à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Statut global inventaires.**

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

Tableau des maladies professionnelles

4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
4bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Liste pertinente des phrases de risque

R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
-----	---

Raison de la révision:

Raisons de la révision

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 15 : Tableau des maladies professionnelles. - L'information a été ajoutée.

Section 15 : Tableau des maladies professionnelles. - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr